

# AVIS PUBLIC



## DÉROGATION MINEURE

**Légalisation** d'une dérogation mineure visant à permettre au 3849, avenue Royale une marge de recul arrière du bâtiment principal projeté de 8,0 mètres, soit 2,0 mètres de moins que la marge de recul arrière minimale de 10 mètres et une marge de recul latérale combinée de 9,55 mètres, soit 0,45 mètre de moins que la marge latérale combinée de 10 mètres requise à la grille de spécification de la zone Ad-043 de l'annexe J du règlement de zonage n°15-674 et exigée en vertu de l'article 14 de ce même règlement.

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. Que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 3 avril 2023, à 19h30, à l'ancien hôtel de ville, au 33, rue de l'Église, d'une dérogation mineure;
2. Que la dérogation mineure vise à permettre au 3849, avenue Royale une marge de recul arrière du bâtiment principal projeté de 8,0 mètres, soit 2,0 mètres de moins que la marge de recul arrière minimale de 10 mètres et une marge de recul latérale combinée de 9,55 mètres, soit 0,45 mètre de moins que la marge latérale combinée de 10 mètres requise à la grille de spécification de la zone Ad-043 de l'annexe J du règlement de zonage n°15-674 et exigée en vertu de l'article 14 de ce même règlement.
3. Que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui a eu lieu le 21 mars 2023 et que ce dernier a soumis une recommandation au conseil municipal, le tout conformément aux dispositions du règlement n°89-189 régissant les dérogations mineures;
4. Que dans le cas où le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement;

5. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir par écrit au greffier-trésorier de la Municipalité avant la tenue de la séance précitée ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 17 mars 2023

Avis numéro : 2023-145

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line and a long, sweeping tail.

Martin Leith  
Greffier trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martin Leith, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)

Le 17 mars 2023, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 17 mars 2023.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.

Martin Leith  
Greffier trésorier